



LITIGE SUITE A MON DEMENAGEMENT

Par **bichette**, le 12/11/2008 à 16:41

Bonjour

je suis divorcée depuis novembre 06, je suis repasser au tribunal au mois de juillet 08, a l'époque j habitais au montville le papa doit me ramener l enfant au mon domicile, a ce jour je viens de déménager a yainville soit pour lui 15 minutes de plus
il ne veut pas venir la chercher ni la ramener a mon nouveau domicile a t il le droit ??
cordialement

Par **jeetendra**, le 12/11/2008 à 17:50

bonsoir, votre ex conjoint a parfaitement le droit de ne pas exercer son droit de visite et d'hébergement, il n'y a pas de sanction prévue par la loi pour ça, par contre si ça perdure, vous pouvez demander au juge aux affaires familiales de supprimer ce droit à l'avenir,
cordialement

Par **bichette**, le 12/11/2008 à 18:22

en faite il veut bien venir la chercher mes a mon ancienne adresse,
a t il le droit ??
de refuser de venir la chercher a ma nouvelle adresse

cordialement

Par **jeetendra**, le 12/11/2008 à 18:25

re-bonsoir, s'il a eu connaissance de la nouvelle adresse, il n'a pas d'excuse valable, bonne soirée à vous